

Conseil Communal du 30.01.2024

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement-taxé concernant la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 30 janvier 2024, le conseil communal de Schieren a modifié le règlement-taxé concernant la gestion des déchets ménagers, encombrants et assimilés (approbation ministérielle du 29.03.2024 – n°réf : 847xf6b57)

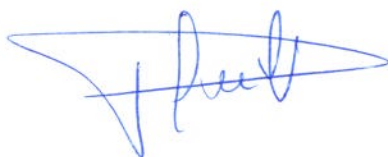
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 5 avril 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Susi PFEIFFER
Échevine

Pour le bourgmestre empêché



Yves WEIS
Secrétaire communal

